L'ABEILLE

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

[illegible]

NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 21 DECEMBRE 1840.

POUR GOUVERNEUR,

HENRY JOHNSON.

Sujet à la décision de la Convention des Whigs de l'Etat.

Le Message du Président des Etats-Unis dont nous donnons en plein la traduction, nous empêche de rien donner autre chose dans notre feuille de ce jour. Sa longueur nous oblige aussi à rejeter plusieurs avis qui paraîtront demain.

MESSAGE DU PRESIDENT.

Concitoyens du Sénat et de la Chambre des Représentans :

Nous devons des actions de grâces à l'Etre Suprême pour avoir continué à notre bien aimé pays, à travers les vicissitudes d'une autre année les inappréciables bienfaits de la santé, et de la paix. Rarement notre patrie a été à ce point exempte des ravages des épidémies; rarement le travail du cultivateur a été mieux rémunéré; et jamais nos relations avec les autres puissances n'ont été placées sur des bases aussi favorables que celles qu'elles occupent maintenant dans la position critique où se trouvent les affaires du monde. Un rigide et persévérant éloignement de toute intervention dans les relations privées et politiques des autres Etats, commandé autant par la nature particulière de l'esprit de notre gouvernement, que par les principes sur lesquels il repose; une fidèle observance, dans l'exercice de nos relations extérieures, de la maxime de parler clairement, d'agir avec justice et d'exiger vérité et justice en retour comme les meilleures garanties de la paix des nations; une stricte impartialité dans nos manifestations d'amitié, dans les privilèges que nous accordons et dans ceux que nous obtenons des autres; toutes ces choses jointes à la détermination de maintenir dans toutes les circonstances les droits qui nous sont acquis, tout en respectant ceux des autres, ont acquis, à notre gouvernement et à notre pays dans la grande famille des nations, une position dont nous avons raison d'être fiers et qui assure un grand avantage à nos industrieux concitoyens dans toutes les parties du monde. Il est peu de peuples, si même il y en a, qui ne comprennent pas l'avantage de notre amitié ou qui ignorent les conditions auxquelles elle peut être obtenue et conservée.

Beaucoup de questions pendantes depuis longtemps, difficiles à régler et importantes par leurs conséquences, questions dans lesquelles les droits de nos citoyens et l'honneur du pays étaient fortement engagés, ont, pendant une période de quelques années (la plupart pendant l'heureuse administration de mon prédécesseur), été décidées d'une manière satisfaisante et les plus importantes de celles qui demeurent encore pendantes, sont, je ne puis à le croire, en bonne voie de conclusion.

Avec toutes les puissances du monde nos relations sont pacifiques. Depuis votre ajournement il n'est survenu rien de nature à compromettre cette harmonie. Si des nuages obscurcissent l'autre hémisphère ils n'ont point projeté leur ombre menaçante sur nos heureux rivages. Libres de toute alliance politique et tenant seulement aux autres nations par ses liens d'humanité et d'intérêt, tous nos vœux sont pour le maintien de la paix aux triomphes civilisateurs de laquelle toutes les nations peuvent participer avec une généreuse émulation. Cependant il convient que nous soyons préparés à tout événement afin de pouvoir toujours maintenir les justes et sages principes de communications internationales pour lesquels ce gouvernement a toujours combattu. Dans le choc des empires rivaux, ce n'est qu'en prenant une attitude ferme et en se couvrant de l'armure défensive que les nations neutres peuvent maintenir l'indépendance de leurs droits.

L'agitation créée par le différend survenu entre les Etats Unis et la Grande Bretagne, relativement au territoire des frontières, s'étant considérablement calmée, il faut espérer que le moment d'un règlement favorable n'est pas éloigné. Les deux gouvernemens doivent maintenant être convaincus des dangers que renferme cette question; et ils doivent désirer, parce que tel est leur intérêt, que cette cause permanente d'irritation soit détruite le plutôt possible. Dans mon dernier message annuel vous fûtes informés que la proposition d'une commission d'exploration promise par l'Angleterre avait été reçue et qu'un contre-projet comprenant aussi une provision pour la délimitation certaine et définitive des frontières était soumis à l'examen du gouvernement Britannique.

Depuis votre séparation, la réponse de ce gouvernement avec des propositions additionnelles ont été reçues par l'entremise de son ministre à Washington. Ces propositions ont été immédiatement examinées; celles qu'on a trouvées justes en principe et conformes aux droits des Etats Unis et de l'Etat du Maine ont été acceptées, et les raisons qui nous ont forcé à rejeter les autres avec de nouvelles suggestions de notre part ont été communiquées à Mr. Fox par le Secrétaire d'Etat.

Ce ministre ne se croyant pas suffisamment autorisé pour décider sur quelques points soulevés par la discussion, a cru de son devoir d'en référer à son gouvernement. Cet avis ayant été donné depuis quelque temps, une réponse peut être incessamment attendue. D'après la nature des points en discussion et la disposition évidente des deux parties à en venir à une prompte conclusion, je crois avec confiance à la prochaine terminaison de cette négociation. D'après l'acte passé à la dernière session du Congrès pour l'exploration et la délimitation des frontières du Maine, du New Hampshire et des provinces Britanniques, trois commissaires ont été nommés, peu après l'ajournement du Congrès, et leurs travaux ont été très actifs jusqu'au moment où la sévérité du temps les a forcés de les suspendre pour les reprendre dès que la saison le permettra. [illegible] tera un nouveau jour sur le sujet en discussion et servira à dissiper les impressions erronées qui ont pu se glisser dans les esprits au détriment des droits des Etats-Unis. C'est entre autres raisons, pour prévenir les embarras que, dans notre forme de gouvernement, compliquent et retardent les négociations touchant aux droits territoriaux d'un Etat que j'ai cru de mon devoir, comme vous en avez été informés précédemment, de proposer au gouvernement Anglais par l'intermédiaire de son ministre à Washington qu'on s'occupât d'abord de fixer les points en litige de la ligne de séparation depuis l'entrée du Lac Supérieur en se dirigeant vers le point Nord-Ouest du Lac des Bois au moyen de l'arbitrage d'une tierce puissance amie, conformément à l'article sept du traité de Gand. Le gouvernement Anglais n'a encore fait aucune réponse à cette proposition.

Avec l'Autriche, la France, la Prusse, la Russie et les autres puissances Européennes, nos relations continuent, je suis heureux de vous en informer, à être sur le pied le plus amical. Avec la Belgique, un traité de commerce et de navigation basé sur les principes libéraux de la réciprocité a été conclu au mois de mars dernier. Cet acte ayant été depuis ratifié par le gouvernement Belge, sera soumis à l'examen du Sénat. Nous devons nous féliciter que ce traité contienne la solution d'une question depuis longtemps pendante et enlève ainsi le dernier obstacle qui pût entraver les relations amicales des deux nations.

Un messager a été expédié avec le traité de Hanovre à Berlin, où suivant les stipulations de ce traité, les ratifications doivent être échangées. Je suis heureux de pouvoir vous annoncer, après tant de délais et de difficultés, qu'un traité de commerce et de navigation entre les Etats-Unis et le Portugal a été signé à Lisbonne le 26 août dernier par les plénipotentiaires des deux gouvernemens. Les stipulations de ce traité se sont fondées sur ces principes de libéralité que les Etats-Unis ont toujours cherché à prendre pour base de leurs relations avec les puissances étrangères, il est à espérer qu'elles tendront à fortifier les relations commerciales des deux pays.

Au moyen de l'allocation spéciale de la dernière session du Congrès, un agent a été envoyé en Allemagne pour avancer autant que possible les intérêts des planteurs de tabac.

Les commissaires chargés de liquider les réclamations des citoyens des Etats Unis sur le gouvernement Mexicain s'étant organisés à Washington au mois dernier, les documens relatifs à ces réclamations en la possession du gouvernement ont été communiqués au Bureau des Commissaires. Les réclamations non comprises dans la Convention forment à présent l'objet d'une négociation entre les deux gouvernemens par l'intermédiaire de notre ministre à Mexico.

Il n'est rien survenu de nature à troubler l'harmonie de nos relations avec les différens gouvernemens de l'Amérique du Sud. Je regrette cependant d'être obligé de vous informer que les réclamations de nos citoyens sur l'ex République de Colombie n'ont point encore été admises par les divers Etats qui se sont formés de la division de la Colombie.

Le chargé d'affaires du Brésil ayant manifesté l'intention de la part de son gouvernement, de ne pas prolonger le traité de 1828, il cessera d'être obligatoire pour les deux parties le 12 décembre 1841, époque à laquelle les grandes relations commerciales qui existent entre les Etats-Unis et ce vaste empire ne seront plus réglées par des stipulations spéciales.

J'ai le plaisir de vous informer que le gouvernement du Chili a pris un arrangement pour indemniser les intéressés dans l'affaire du *Macedonian*, pour saisie de propriétés américaines en 1819, et d'ajouter que, d'après les dernières nouvelles reçues, il est permis d'espérer un règlement très prochain des autres réclamations faites auprès de ce gouvernement.

Les commissaires nommés en exécution de la convention entre les Etats-Unis et le Texas pour délimiter les frontières, ont, suivant le dernier rapport parvenu à Washington, déterminé la ligne de démarcation sur la rive gauche de la Sabine depuis l'embouchure de cette rivière jusqu'au trente deuxième degré de latitude nord. La commission s'est ajournée le 16 juin, et doit se réunir le 1er novembre pour déterminer exactement le point d'intersection du trente deuxième degré latitude et de la rivière Sabine, et ensuite la ligne méridienne de ce point à la Rivière Rouge. On présume que le travail se terminera cette année.

La bonne position actuelle de nos finances et le succès avec lequel on a surmonté les embarras pécuniaires qui paraissaient insurmontables, sont pour le gouvernement et pour la nation un juste sujet de félicitations. Un trésor bien garni, quoiqu'on puisse le considérer comme une preuve de prospérité publique, contribue rarement au bien être d'un peuple; et l'expérience a démontré son incompatibilité avec l'action salutaire d'institutions politiques comme celles des Etats-Unis. Notre trésor le plus efficace pour les besoins du service, et pour l'indépendance qu'il [illegible] cette singulière et [illegible]

Lorsque j'entrai en fonctions, en Mars 1837, l'acte de distribution du surplus revenu [illegible]

[illegible] Entre autres dépenses forcées, les sommes qu'il a fallu payer en exécution du traité fait avec les Cherokees, sans parler des autres traités du même genre, ont excédé cinq millions de piastres; la translation des Séminoles a coûté près de quatorze millions et les nombreux paiements qu'a nécessités la somme extraordinaire de près de trois millions.

J'éprouve cependant un vif plaisir à pouvoir vous dire que depuis le commencement de cette période jusqu'à ce jour, le gouvernement a satisfait à toutes les demandes qui lui ont été adressées soit de l'intérieur, soit de l'extérieur, il a obtenu ce résultat, non seulement sans créer une dette permanente, sans recourir à aucune taxe additionnelle quelle qu'elle soit, mais encore à parvenir à réduire progressivement les charges qui pèsent actuellement sur le peuple, et à la fin de l'année il laissera encore dans le trésor une balance considérable de fonds disponibles. Le faible chiffre des bons du trésor encore en circulation n'excède pas quatre millions et demi de piastres et se trouve par conséquent bien au-dessous de la somme de vingt trois millions que le gouvernement a en dépôt dans les différens Etats ou bons d'ailleurs, ou ne sont pas encore échus qui n'ont pas encore été présentés au paiement. Ils peuvent donc être rachetés avec le produit du revenu ordinaire, si les dépenses n'excèdent pas la somme à laquelle elles peuvent, on le croit, se borner sans porter atteinte à l'intérêt public, et si le revenu est tel qu'on a le droit de l'espérer.

Parmi les réflexions que font naître les circonstances où nous sommes, il en est une qui n'est pas la moins satisfaisante : c'est la conscience que le gouvernement possède la résolution et l'habileté nécessaires pour remplir en toutes circonstances les obligations sacrées que lui impose la loi; pour exécuter tous les engagemens qu'il a pris envers la Constitution, et pour offrir ainsi, en cas de besoin, un point de ralliement à tous les intérêts du pays qui resteront sains et saufs. C'est là sans contredit un résultat important pour le peuple de l'Union.

Il n'y a plus sans doute aucune différence d'opinion sur les maux incalculables dont nous eussions été accablés si le gouvernement, dans cette conjoncture si critique, se fut laissé entraîner, soit par la rigueur des circonstances, soit par les attaques incessantes dont il était l'objet, à ne pas conserver intact le véritable signe de la richesse. La manière dont le peuple a soutenu l'accomplissement de ce devoir, fait le plus grand honneur à son patriotisme et à sa constance. Cela ne peut manquer d'exciter ses agents à marcher avec persévérance dans la ligne de ce devoir et doit aussi leur donner la conviction que la mesure prise par le gouvernement est excellente, que la crise financière où nous nous trouvons, en fait-elle une loi, et que, toute sévère qu'elle puisse paraître, sa pleine et entière exécution sera salutaire pour notre pays.

La politique du gouvernement fédéral, en éteignant aussi rapidement que possible la dette nationale et en résistant par suite à toute tentation d'en créer une nouvelle, mérite d'être approuvée également. Parmi un grand nombre d'objections produites contre une dette nationale, la tendance incontestable des sécurités publiques à se concentrer en fin de compte dans les coffres des porteurs étrangers, est une de celles qui prennent chaque jour plus de force. Déjà les ressources de plusieurs Etats et l'industrie de leurs citoyens n'ont elles pas été engagées à des sujets de gouvernemens Européens pour une somme annuelle de douze millions, pour suffire aux charges d'emprunts dont l'intérêt va sans cesse croissant; et cette somme excède la moitié des revenus ordinaires de toute l'Union. Le prétexte que ces relations fournissent aux étrangers, si non de s'immiscer encore dans nos affaires domestiques, du moins d'en observer et d'en suivre la direction, doivent inspirer une attention spéciale, pour ne pas dire de sérieuses alarmes.

Heureusement, à l'exception de l'obligation qu'il a prise à l'égard du district de Columbie, obligation qui sera bientôt remplie, le gouvernement fédéral est tout-à-fait à l'abri de pareils embarras. Il est ainsi, comme on le croit, le seul gouvernement qui, ayant pleinement et fidèlement payé tous ses créanciers, s'est entièrement libéré de toute dette. Le maintien d'une distinction si heureuse et si honorable pour notre caractère national, devra être l'objet d'une vive sollicitude. Un peuple libre ne devrait jamais, s'il est possible, s'exposer à la triste nécessité d'avoir à traiter de la paix, de l'honneur et de la sûreté de la République avec les gouvernemens, de créanciers étrangers, qui, tout bien disposés qu'ils puissent être à conserver des relations amicales, sont néanmoins, par la loi même de leur existence, hostiles à la durée et à la prospérité d'institutions pratiques telles que les nôtres. Les embarras qui résultent parfois d'une semblable situation, peuvent être de la nature la plus humiliante. Une autre objection, presque aussi formidable, à l'établissement d'une nouvelle dette, est la tendance inévitable de cette dette à s'accroître et à encourager l'extravagance nationale. Celui-là n'aurait nullement profité des leçons du passé, qui aurait besoin qu'on lui rappelât aujourd'hui combien un gouvernement qui compte sur les emprunts pour faire face à ses dépenses ordinaires, a besoin d'énergie pour résister aux influences qui le poussent sans cesse à en contracter de nouveaux; pour ne pas céder aux capitalistes qui s'enrichissent grâce aux sécurités du gouvernement contre lesquelles ils ne font comparativement de faibles avances de fonds et qui sont pour eux une source rapide de richesses; aux détenteurs qui cherchent leur bénéfice dans la hausse et la baisse des fonds publics; aux entrepreneurs qui sollicitent des travaux, destinés, disent-ils, à l'utilité du public, mais qui ne profitent en réalité qu'à leurs intérêts particuliers.

La nécessité où se trouvent tant d'Etats de s'imposer des taxes pour suffire au paiement des intérêts de leur dette, fournit un nouveau et puissant motif qui doit empêcher le gouvernement fédéral de songer à la création d'une nouvelle dette, qui exposerait le peuple tout entier à une taxe du même genre. Nous possédons en nous-mêmes des ressources pour toutes les éventualités, et nous pouvons être sûrs que les citoyens de l'Union seront dans toutes les circonstances disposés à faire tous les sacrifices que le gouvernement leur demandera pour la défense du pays. En temps de paix il ne saurait exister aucune bonne raison pour la création d'une dette nationale par le gouvernement fédéral. Les devoirs constitutionnels qui lui sont imposés en pareil cas, sont assez faciles pour qu'il ne soit pas nécessaire de recourir à ce moyen; et l'on a pu s'en convaincre par l'expérience des quatre années qui viennent de s'écouler et qui ont été marquées par les difficultés financières plus grandes que toutes celles éprouvées depuis l'adoption de la constitution, ainsi que par les dépenses extraordinaires auxquelles le gouvernement a dû faire face.

Mais pour atteindre un but si désirable, deux choses sont absolument nécessaires: d'abord que l'action du gouvernement fédéral se renferme dans les limites fixées par les fondateurs de ce gouvernement, et ensuite que toutes les appropriations pour toutes les dépenses constitutionnelles soient soumises à la règle invariable d'une sage économie. Le premier point dépend surtout du peuple lui-même, de l'opinion qu'il a sur la manière de comprendre la constitution, et de la confiance qu'il accorde aux sentimens politiques de ceux qu'il a choisi pour ses représentans dans la législature fédérale; le second s'appuie surtout sur la fidélité avec laquelle les représentans plus immédiats et les autres fonctionnaires publics accomplissent les devoirs qui leur sont imposés.

Le devoir d'apporter de l'économie dans les dépenses du service public est une chose admise par tout le monde; et cependant il y a peu de sujets où il existe de plus grandes différences sur la manière de comprendre et d'exécuter ce devoir. Ni la diversité de sentimens, ni même des récriminations mutuelles ne peuvent être sur ce point toujours si sensibles pour l'esprit public entièrement écartées; il en est ainsi du moins aux époques d'excitation politiques. Néanmoins un peuple intelligent manque rarement en pareille matière d'arriver enfin à de justes conclusions. L'économie pratique dans l'administration des affaires publiques ne peut rencontrer un obstacle plus puissant qu'un surplus de revenu considérable; et les appropriations énormes qui ont eu lieu pour 1837, peuvent sans aucun doute, indépendamment des réquisitions extraordinaires nécessitées par l'état de nos relations avec les Indiens, être attribuées en grande partie à cette cause. La subite et rapide distribution de l'important surplus qui se trouvait dans le trésor, la révolution qui a eu lieu dans les affaires commerciales du pays et qui devraient nécessairement amener une réduction notable dans le revenu, étaient des preuves nouvelles et irréfragables de l'importance des économies réelles dans les dépenses publiques. Mais changer un système qui opère sur une si vaste étendue et qui s'applique à tant d'objets divers, à tant d'intérêts différens, ce n'était pas l'œuvre d'un jour. L'attention de tous les départements du gouvernement s'est alors tournée vers ce grand objet et depuis ils n'ont pas cessé de s'en occuper consciencieusement. Les appropriations et les estimations pour l'année 1838, la première sur laquelle j'ai eu à exercer mon contrôle, ont été un peu diminuées.

Les dépenses de 1839 ont subi une réduction de six millions de piastres. Celles de 1840, si l'on n'y comprend pas le montant des intérêts de la dette publique, ne dépasseront probablement pas vingt-deux millions et demi; elles seront donc de deux ou trois millions moindres que celles de l'année précédente, de 9 à 10 millions moindres que celles de 1837. Et il n'a pas été nécessaire, pour arriver à ce résultat, de recourir aux pouvoirs conférés par le Congrès de remettre à plus tard certaines classes de travaux publics, si ce n'est pour différer seulement durant un tems fort court les dépenses d'une très petite portion de ces travaux; et cette remise a fini, il y a quelque temps, au moment où le département de la Trésorerie, par les rentrées qu'il a reçu des banques, s'est trouvé en mesure de satisfaire sans peine à toutes les branches du service public. Le gouvernement est en voie, nous le croyons, d'obtenir de nouvelles réductions sans que les intérêts de la nation en souffrent le moins du monde. Les dépenses pour entretenir une armée en Floride ont été graduellement et considérablement diminuées, grâce aux persévérans efforts du département de la guerre, et l'on a de fortes raisons d'espérer que les hostilités cesseront sur ce point. Les Indiens sont presque partout éloignés de la ligne de nos frontières. La liste des pensions, l'une des plus lourdes charges du Trésor, diminue rapidement par la mort des pensionnaires. Les plus coûteuses de nos constructions publiques sont toutes entièrement ou presqu'entièrement terminées, et tout nous promet que les difficultés à propos des frontières ne renaîtront plus.

La balance disponible qui se trouvera au trésor le 1er janvier prochain est estimée à un million et demi de piastres. Cette somme jointe aux revenus probables de l'année prochaine suffira, on le pense, pour mettre le gouvernement à même de remplir tous ses engagemens [illegible]

[illegible] qu'il procure au service public, les moyens qu'il met à la disposition du gouvernement pour que la perception, le transfert et le débours des deniers publics soient opérés avec promptitude, et sûreté; de nous affirmer avec confiance que les craintes de ceux qui ont cru devoir s'y opposer, étaient sans aucun fondement. Cette branche des affaires financières du gouvernement agit et agira, toujours, on a le droit de l'espérer, avec toute l'aisance et la sûreté désirables. Quelques légers changemens, quelques perfectionnemens de détail, qui ne toucheront aucunement au principe sur lequel est basé le système, vous seront soumis par le secrétaire de la Trésorerie, et obtiendront de votre part, j'en suis convaincu, l'attention qu'ils méritent.

Un bref exposé de nos affaires financières m'a paru indispensable à l'accomplissement du devoir qui m'est spécialement imposé par la Constitution. Il servira aussi à mettre plus pleinement en lumière les principes par lesquels j'ai été guidé, dans deux sujets politiques fort contestés, en ce moment à leur plus haut point de développement et par leurs conséquences les plus importans peut-être qui aient jamais été agités sous notre système gouvernemental si compliqué et si difficile, mais en même temps si admirable. Je veux parler d'une dette nationale et d'une banque nationale. Ce sont ces sujets qui, depuis l'adoption de la Constitution, ont donné, en grande partie, naissance à toutes les contestations qui ont agité le pays, et, il est à craindre que les intérêts opposés et les principes contraires qu'ils mettent en lutte, ne contribuent à produire de semblables effets, peut-être même de plus graves conséquences.

Je suis arrivé à la présidence, opposé à une dette et à une banque nationale, et j'ai fait tous mes efforts pour empêcher que l'on y eut recours. La pensée qu'une lourde dette publique excuse et motive en quelque sorte un vaste système d'impositions qui non seulement est oppressif par lui-même, mais qui conduit en fin de compte à la plus odieuse violation de tous les principes du républicanisme, c'est à dire à la prostitution du pouvoir politique qui alors, au lieu d'être conféré pour le bien général, devient le moyen d'agrandissement de classes particulières et le prix de la cupidité individuelle; cette pensée seule, à mon avis, suffirait indépendamment des puissantes objections que je viens de vous soumettre, pour les faire repousser: leur création et leur existence seront toujours la source des discordes les plus ardentes et les plus difficiles à appaiser. Si l'on ajoute à cette raison qu'elles doivent produire et encourager dans les dépenses publiques une extravagance qui doit amener de nouveaux emprunts et de nouvelles charges pour le peuple; si enfin nous nous en référons aux exemples de tous les gouvernemens qui ont existé, pour prouver que rarement un pareil système s'est établi dans un pays sans s'y développer d'une manière si exorbitante qu'il épuisât le crédit public et imposât au peuple des charges intolérables, il semble impossible de ne pas arriver à cette conclusion: les bénéfices qui résulteraient de leur établissement, la prospérité que cet établissement procurerait à quelques classes particulières, et enfin tous leurs avantages réunis ne pourront jamais contrebalancer leur dernier et inévitable effet, c'est-à-dire la splendeur du gouvernement et la pauvreté du peuple.

Si une banque nationale a été, comme cela est incontestable, rejetée par les fondateurs de la Constitution comme incompatible avec les droits des Etats et les libertés du peuple; si, dès l'origine, elle a été regardée par un grand nombre de nos concitoyens, comme en opposition directe avec ce grand et vital amendement de la Constitution, lequel déclare que tous les pouvoirs qui ne sont pas conférés par cette Constitution au gouvernement général, sont réservés aux Etats et au peuple; si cette institution a été considérée par eux comme le premier pas dans la voie des fausses interprétations, qui doivent réduire ce palladium de nos libertés au néant en le faisant dépendre en quelque sorte des passions et des sophismes du parti dominant et en l'empêchant ainsi d'être une garantie pour les droits de la minorité; si tel est incontestablement le cas, était-il possible de prévoir autre chose qu'une opposition formelle à une pareille institution? Etait-il surtout possible d'attendre un autre résultat, lorsque les conséquences qui ont découlé de sa création et particulièrement de sa lutte pour prolonger son existence, ont confirmé, d'une manière si frappante, les craintes de ses plus ardents adversaires, quand il a été si clairement démontré qu'une puissance financière qui dispose d'un si vaste capital et par conséquent de si grands moyens d'influence, peut, dans les circonstances particulières où le gouvernement doit nécessairement se trouver, contrebalancer le pouvoir politique du peuple lui-même; quand il a été prouvé si pleinement et d'une manière si terrible que sa véritable fonction consiste à *régler*, conformément à ses propres volontés, conformément à ses propres intérêts ou à ceux de ses favoris, la valeur et le produit du travail et de la propriété des citoyens de ce grand pays; quand il est notoire que toutes les classes de notre grande république ont été, par les moyens d'influence que possède cette institution, entraînées jusqu'à la folie d'un esprit d'extravagante spéculation; quand on a vu que, grâce à la réunion des influences qui l'entouraient, elle pouvait violer sa charte et braver impunément l'autorité de la loi; et quand aussi il est devenu incontestable que c'est une fatale erreur d'espérer qu'une pareille accumulation de pouvoirs soit accordée sans qu'on en abuse!

Pour obvier à la nécessité d'une dette permanente et à ses conséquences inévitables, j'ai recommandé et cherché à faire mettre en pratique un système ayant pour but, 1° de restreindre les allocations pour le service public aux objets seuls qui se trouvent clairement dans les limites de l'autorité constitutionnelle du gouvernement fédéral; 2° d'exclure des dépenses ces allocations inconsidérées et non autorisées pour des améliorations intérieures auxquelles la sage interposition de mon prédécesseur mit un terme, et qui, si elles n'avaient pas été arrêtées, auraient depuis longtemps plongé les finances du gouvernement général dans des embarras beaucoup plus grands que ceux dans lesquels se trouvent aujourd'hui les finances des Etats les plus obérés; 3° de limiter toutes nos dépenses à cette administration simple, modeste et économique qui seule est conforme au caractère de nos institutions; 4° de collecter annuellement du produit des douanes et de la vente de terres publiques, un revenu pleinement suffisant pour défrayer toutes les dépenses encourues; mais de ne jamais imposer, sous quel prétexte que ce fût, des impôts pour une somme plus considérable que celle que demandait le service public conduit d'après les principes que j'ai mentionnés.

Au lieu d'une banque nationale, ou d'une connexité avec des banques de quelque nature qu'elles fussent, pour le maniement de nos affaires fiscales, j'ai recommandé l'adoption du système qui est maintenant en opération avec succès. Ce système qui présente toutes les facilités requises pour les opérations monétaires du gouvernement produira sous d'autres rapports; on y compte avec confiance, un grand nombre de ces avantages qu'on a attendu à diverses époques de la création d'une banque nationale, mais qui ne se sont jamais réalisés; il obviera aux maux nombreux qui sont inséparables d'une pareille institution; il diminuera beaucoup plus que toute autre mesure réformatrice, le patronage du gouvernement fédéral — politique sage dans tous les gouvernemens, mais surtout pour celui qui comme le nôtre marche d'autant mieux qu'il s'appuie sur l'opinion franche et pure de ses constituans; il mettra fin pour toujours à la dépendance des corporations, soit pour la collecte et la garde des revenus publics, soit pour leur déboursement; il mettra aussi le gouvernement au-dessus de la tentation d'avoir une institution dangereuse et inconstitutionnelle dans le pays, et il évitera la nécessité d'adapter sa politique aux vues et à l'intérêt de la puissance plus formidable encore de l'étranger.

C'est en adoptant ces principes et en les mettant en pratique dans des circonstances les plus ardues et les plus décourageantes, qu'on a tenté de démontrer, et c'est avec succès qu'on l'a fait jusqu'ici, que dans tous les temps une banque et une dette nationales, excepté lorsque l'honneur et la sûreté de la nation demandent le sacrifice temporaire d'un système de politique qui ne devrait jamais être abandonné que dans des cas aussi pressants, ne sont pas seulement inutiles mais encore qu'elles sont en opposition directe aux principes du gouvernement et à un bien-être stable.

L'aperçu précédent de l'histoire et de la situation actuelle des finances du gouvernement fédéral fait voir le progrès opéré par le développement de ces principes. Les faits qui y sont consignés, autorisent à dire que toutes les fins pour lesquelles ce gouvernement a été établi ont été accomplies pendant quatre années d'embarras pécuniaires plus grands que ceux qu'on eut éprouvé auparavant en temps de paix, et en présence d'une opposition aussi formidable qui ait jamais combattu la politique d'une administration.

Ces faits prouvent encore que cela a été fait lorsque les revenus ordinaires du gouvernement diminuaient presque tous, soit par l'effet des lois, soit par la situation du pays, et sans qu'il ait fallu créer une dette publique permanente ou prendre de responsabilités autres que celles que les ressources ordinaires du gouvernement pourront facilement couvrir sans avoir recours à une banque nationale.

Si ce tableau des mesures du gouvernement pour la période qu'il embrasse, correspond aux faits tels qu'on les connaît; si l'armée et la marine ont été entretenues sur un pied aussi respectable que la loi autorise et que le Congrès a cru suffisant pour défendre le pays et protéger ses droits et son honneur; si le service diplomatique a été entretenu de même; s'il a été amplement pourvu à l'administration de la justice et à l'exécution des lois; si les droits que les soldats de la révolution ont à la reconnaissance publique ont été fidèlement liquidés; si on a défrayé toutes les fortes dépenses provenant de la continuation du système salutaire du transfert des indiens dans des lieux où ils sont comparativement plus en sûreté, et peuvent jouir d'une plus grande prospérité; si la foi publique a été toujours et partout scrupuleusement conservée au moyen du paiement immédiat de toutes les obligations présentées au trésor; si tous ces objets importans et permanents ainsi que beaucoup d'autres qu'on pourrait citer, ont été accomplis, pendant une série d'années remarquable par des difficultés et des obstacles exceptionnels, sans avoir recours à une dette permanente ou sans l'aide d'une banque nationale, n'avons nous pas le droit d'espérer qu'un système qui a eu pour but de soutenir le service public indépendamment de ces deux causes fertiles de discorde, recevra à la fin la sanction d'un peuple dont le jugement sur les affaires publiques n'est jamais erroné en dernier ressort?

Il est incontestablement vrai qu'une gêne pécuniaire d'une étendue et d'une durée sans exemple a existé récemment parmi nous, de même que dans d'autres nations commerçantes. [illegible]

[illegible] J'ai même été encouragé à persister dans cette conduite par la conviction que [illegible] à provoquer la résistance [illegible] toujours être une source de faiblesse en aliénant une portion de ceux dont l'adhésion est indispensable à la grande réunion des forces et dont l'attachement volontaire est, selon moi, beaucoup plus essentiel à l'existence d'un gouvernement fait à la confiance et l'attachement de tous ceux qu'il comprend.

Dans cette croyance, j'ai cherché à assurer à toute la population et à chaque membre de la fédération, par des lois générales, salutaires et égales le bénéfice de ces institutions politiques que la constitution a eu en vue d'établir et que leur influence peut seule conserver. Je ne puis être amené à croire que le bonheur durable du peuple, la prospérité des Etats, ou la permanence de leur union puissent être maintenues en donnant la préférence ou la priorité à aucune classe de citoyens sur l'autre dans la distribution des profits ou des privilèges, ou en adoptant des mesures de nature à enrichir une portion de l'Union aux dépens de l'autre. Je ne crois pas non plus que l'intervention du gouvernement fédéral dans les législatures locales ou les droits réservés des Etats soit un remède pour les dangers actuels ni une garantie contre les dangers futurs.

La première et certainement une des plus importantes mesures pour retirer le pays de l'état dans lequel il a été mis par les extravagances du commerce et des banques et par les crédits de tout genre, était de placer les affaires du gouvernement sur une base solide; donnant et recevant toujours valeur pour valeur, il n'exécutait point, n'encourageant point dans les autres ce déplorable système de crédit dont il a été si difficile d'échapper, et qui n'a rien laissé derrière lui que les débris du naufrage pour marquer sa funeste carrière.

Que les affaires financières du gouvernement soient maintenant et aient été pendant qu'ont duré ces difficultés, conduites invariablement suivant ce grand principe, et que par la position ainsi prise et maintenue dès l'approche de la crise, la communauté, ait été garantie des maux incalculables d'une suspension générale et indéfinie des paiemens en espèces et de la privation par conséquent pendant tout ce temps, qu'elle aurait duré d'une mesure invariable de valeur, c'est je crois ce qu'on ne pourra guères mettre en doute.

Une persévérante adhésion de la part du gouvernement, à la ligne de conduite qui a produit de si salutaires résultats, avec l'aide d'une judicieuse législation d'Etats, et ce qui n'est pas moins important par l'industrie, l'activité, la persévérance et l'économie du peuple américain; tout cela ne peut manquer de relever prochainement le pays et de le conduire à un état de solide et durable prospérité, sans l'assujetir de nouveau à la crise qui résulte d'une suspension, ou à l'explosion d'un funeste système de crédit. Il appartient au peuple et à ses représentants de décider si le bien-être permanent du pays (que tous les bons citoyens désirent également quelle que soit la différence dans le choix des moyens) sera assuré par ce moyen ou si le maniement des finances du gouvernement et par conséquent jusqu'à un certain point les finances des individus aussi seront reportés en arrière et si l'on fera revivre un état de choses marqué par ces expansions et ces contractions de la circulation et ces abus criants du crédit dont les effets nous ont tant fait souffrir; état de choses qui ne peut en dernier résultat promettre de meilleurs fruits que ceux du passé, qui ne peut que replonger le gouvernement dans les embarras qu'il a déjà éprouvés, qui ne fera que soulager les victimes actuelles pour en faire de nouvelles et produire les fruits amers de cet esprit de spéculation auquel nos concitoyens sont si naturellement portés et sur lequel les expériences du passé ont si peu de prise.

Un rapport du secrétaire de la guerre présentant un plan détaillé des affaires de ce département accompagne cette communication.

La diversité des devoirs que remplit l'armée dans la tâche difficile d'expatrier les Indiens, sur les frontières du Nord et de l'Ouest, et dans la Floride, a jusqu'ici empêché l'exécution du projet présenté par le secrétaire de la guerre pour améliorer la discipline. Partout où les régimens ont été concentrés, ils ont fait de grands progrès; on peut donc espérer de grands résultats du système recommandé. Pendant la dernière saison, une partie des troupes a été employée à escorter les Indiens de l'intérieur jusque sur le territoire qui leur a été assigné dans l'Ouest; ce devoir a été rempli avec la plus grande humanité. Quant à celles qui sont restées en Floride, elles ont continué leurs opérations effectives pendant les chaleurs de l'été.

J'ai déjà donné dans mon message de l'année 1838 un aperçu très court de la politique des Etats Unis envers les Indiens; l'expérience a confirmé l'opinion que j'avais émise sur la sagesse de cette conduite poursuivie pendant toute mon administration. Depuis le printemps de 1837, plus de 40,000 Indiens ont émigré à l'Ouest du Mississipi, et je puis aujourd'hui assurer que les résultats de cette grande mesure seront éminemment heureux pour ces peuplades.

De sérieuses difficultés sont venues entraver l'émigration des Séminoles, et occasionner l'effusion du sang. Les hostilités ont été renouvelées en Floride, par les Indiens, dans la crainte où ils étaient d'être obligés, par la force, à se conformer aux stipulations de leur traité. La convention signée en 1832, au débarcadère de Payne, et qui n'avait été ratifiée qu'en 1834, fut ajournée à la sollicitation des Indiens jusqu'en 1836, à cette époque, ils s'engagèrent de nouveau à émigrer dans l'Ouest. Au mépris de ce contrat solennel, deux fois sacré pour eux, ils recommencèrent les hostilités par le massacre du major Dade, de son détachement entier, par le meurtre du général Thompson, notre agent, et par de nombreux actes de cruauté. Quand cette nouvelle aussi alarmante qu'inattendue, parvint au siège du gouvernement, les plus vigoureux efforts furent faits pour renforcer l'armée du général Clinch, qui commandait en chef dans la Floride. Le général Gaines fut expédié de Charleston; des troupes appartenant aux Etats de l'Alabama, du Tennessee et de la Géorgie, furent mises sous les ordres du général Scott; de son côté, le général Gaines, s'était hâté de rassembler un corps d'armée à la Nouvelle-Orléans; sans attendre d'ordres, il avait débarqué en Floride, où il remit entre les mains du général Scott le commandement des troupes qu'il avait levées.

Le gouverneur Call fut plus tard nommé pour conduire la campagne d'été, et lorsqu'elle fut terminée, le général Jesup le remplaça. Ces événemens eurent lieu sous l'administration de mon prédécesseur. Malgré les efforts des officiers expérimentés qui avaient commandé en Floride pendant dix-huit mois, je trouvai en arrivant à la présidence ce malheureux territoire ravagé par la guerre d'extermination qu'y faisaient les Indiens, et afin de mettre un terme à ces atrocités, le général Jesup reçut les renforts qui portèrent son armée à 10,000 hommes, bien approvisionnés. Dans la courte campagne qui s'en suivit, un grand nombre d'Indiens furent pris ou tués; mais ces revers ne firent que changer la guerre de nature. Les sauvages, défaits dans tous les engagemens réguliers, se dispersèrent en petites bandes dans l'intérieur du pays et devinrent de redoutables partisans, féroces et sans pitié. Le général Taylor, qui succéda au général Jesup, ne put réussir, malgré les plus grands efforts, à protéger le territoire contre leurs déprédations. Un acte de la trahison la plus flagrante fut le signal d'une nouvelle rupture, après l'armistice signé avec le général Macomb, envoyé de Washington en Floride pour y exécuter les ordres du Congrès; depuis cette époque, leurs dévastations n'ont pas cessé. Le général Armistead, ayant remplacé le général Taylor et ayant poussé la guerre avec vigueur, reçut des propositions de paix. Cette ouverture fut heureusement secondée par l'arrivée d'une délégation de Séminoles, qui ayant trouvé une nouvelle patrie dans l'Ouest, venaient engager leurs compatriotes à les y rejoindre pour ne former qu'une nation. Pendant quelque temps on espéra voir se terminer cette guerre cruelle, mais cet espoir fut bientôt déçu et les hostilités recommencèrent dans toute l'étendue du territoire. Pour résumer ce court aperçu de la guerre, je dirai qu'il faut en attribuer la prolongation à des causes indépendantes du gouvernement. Une armée nombreuse, bien approvisionnée, s'est constamment distinguée par son courage et sa patience; des officiers actifs, des généraux pleins d'expérience ont conduit cette armée au combat; ce n'est donc pas dans ces élémens que se trouve la raison du peu de succès de nos longs efforts, c'est dans la vaste étendue du théâtre des hostilités, dans les obstacles presque insurmontables que présente le pays, le climat et les habitudes guerrières d'un ennemi qui sait échapper aux recherches les plus actives.

J'avais été autorisé à désigner la situation de plusieurs hôpitaux maritimes sur les bords de fleuves et de lacs et à faire l'achat du terrain nécessaire pour leur établissement; les localités ont été inspectées, mais les fonds alloués n'ayant pas suffi, des arrangemens conditionnels ont été pris pour ces acquisitions. Le Congrès devra décider s'il les sanctionne et autoriser le trésor à mettre à exécution les mesures projetées.

D'après le rapport du secrétaire, que je soumets à votre considération, notre marine a été employée d'une manière à la fois utile et honorable à protéger notre commerce et les intérêts de nos concitoyens, dans la Méditerranée, l'Océan Pacifique, sur les côtes du Brésil et du Mexique. Une petite escadre, composée de la frégate Constellation et de la corvette Boston sous les ordres du commodore Kearney a été expédiée en Chine et dans la mer de l'Inde, pour y protéger nos intérêts; le commandant Aulick, de la corvette Yorktown a reçu ordre de visiter les côtes de la Nouvelle-Zélande et du Japon ainsi que d'autres parages fréquentés par nos bâtimens baleiniers, afin de leur donner aide et protection s'ils avaient besoin d'y recourir. Quelques autres petits bâtimens explorent les côtes des Etats-Unis pour en faire des relevés, ordonnés par le Congrès, et qui vous seront soumis aussitôt qu'ils parviendront au département de la Marine.

L'expédition d'exploration se proposait, aux dernières nouvelles, de quitter la Baie des Iles, à la Nouvelle-Zélande. Le plus grand résultat de cette entreprise est la découverte d'un nouveau continent, aperçu par le lieutenant Wilkes [illegible]

[illegible] Si le Congrès prend en considération les circonstances [illegible] pendant toute l'année, et le fait que le revenu de ce département [illegible] une légère augmentation sur celui de l'année précédente, il verra que l'effet des difficultés commerciales n'a été que de diminuer le chiffre du revenu que l'on espérait obtenir.

Le directeur général signale dans son rapport certaines améliorations, destinées à diminuer le poids des malles et le prix du transport, à assurer une grande régularité dans le service. Ainsi qu'une diminution considérable du port des lettres. Ce sujet est d'un intérêt général et je le recommande à votre attention.

La suppression de la traite des noirs a été l'objet de la surveillance du gouvernement. Le brick Dauphin et la corvette Grampus ont croisé pendant toute la saison sur la côte d'Afrique pour capturer les bâtimens naviguant sous pavillon américain, [illegible] des parages qu'au commencement de la saison des pluies. Après s'être ravitaillés aux Etats-Unis, ces bâtimens ont fait voile pour reprendre leur station.

D'après les rapports des commandans, il paraît que la traite se fait principalement sous pavillon portugais, et la présence de navires des Etats-Unis sur la côte a presque immédiatement arrêté la prostitution du pavillon américain. Il faut espérer que cette station et la surveillance active des officiers commandant des deux bâtimens fera disparaître entièrement, notre pavillon, en empêchant que les négriers ne le fassent servir à couvrir un trafic odieux, qui outrage à la fois les droits et les sentiments de l'humanité. Les efforts des gouvernemens qui cherchent à supprimer la traite doivent maintenant se diriger contre les facilités que leur donne le commerce légitime; des renseignemens précis prouvent que des provisions, des tonnes à eau, des marchandises, et enfin que tous les articles nécessaires à la traite sont portés ouvertement aux factoreries par les bâtimens de toutes les nations et que les effets des facteurs ou agens pour la traite sont transportés d'une station à l'autre, avec impunité. Je soumettrai donc à votre jugement de décider si le gouvernement des Etats-Unis, qui le premier prohiba la traite sous des peines sévères; le premier la déclara piraterie ouverte; ne devrait pas être encore le premier à défendre à ses citoyens tout commerce avec les factoreries établies sur la côte d'Afrique pour y faire la traite, et donner ainsi à toutes les nations un exemple qui produira les plus heureux résultats et fera disparaître ces agences d'un trafic inique et odieux au monde entier.

M. VAN BUREN.

Washington, 5 décembre 1840.

Les amis et connaissances de A. Carrière sont priés d'assister au convoi et enterrement de feu Léon Gilbert, son neveu, qui aura lieu aujourd'hui à 4 heures de l'après midi. Le corps est exposé encoignure St. Louis et Bourgogne.
Nouvelle-Orléans, 21 décembre 1840.

☞ J'ai l'honneur d'informer MM. les officiers de la légion, sous mon commandement, que je suis candidat pour l'emploi de brigadier général.
181—3 C. CUVELLIER, Colonel.

Departs et Arrivages, par ordre de date, des navires à vapeur entre le Nord-Amérique et l'Angleterre; et époques où les lettres doivent être expédiées de la Nouvelle-Orléans.

Noms des navires à Vapeur.	Departs d'Angleterre.	Departs du Nord.	Epoques pour envoyer les lettres.
Président	Liverpool, déc	1 N.-York, jan	1 22 déc.
Columbia	Liverpool, déc	4 Boston, jan	1 21 déc.
British-Queen	Londres, jan	1 N.-York, fév	1 21 janv.
Britannia	Liverpool, jan	4 Boston, fév	1 20 janv.
Great-Western	Bristol, jan 12	N.-York, fév 10	1 fév.

DERNIERES DATES

New York	déc 9	Liverpool	nov 6
Boston	déc 8	Londres	nov 6
Philadelphie	déc 10	Havre	nov 22
Washington	déc 10	Paris	nov 5
Baltimore	déc 10	Bordeaux	oct 1
Charleston	déc 14	Madrid	oct 25
Vera-Cruz	déc 6	Cadix	oct 20
Tampico	nov 17	Havane	déc 2
Mexico	oct 24	Houston	déc 12

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Jessor, Meacom, Havre, L H Gale.
Tyrone, Spear, Liverpool, S & J P Whitney.
Oregon, Glidden, Liverpool, L H Gale.
Brick danois Copenhagen, Thompson, Havane, J Anguerra.
Margaret, Smith, Baltimore, Bedford & Beck.
Goel. Texas, Emmerson, Boston, G P Pond & co.
Helen Gray, Park, New Haven, G Green & Bro.
Harriett & Louise, Paine, Balize Honduras,
Erie, Webb, Port au Prince, W T Vigers & co.
Charlotte, Perry, Pensacola, F M Weld & co.
Terry Nat, McIntyre, Havane, T F Twichell & co.
Henry, Almy, Matagorda, R Groning & co.
Sloop Algerine, Lincoln, Galveston, J Andrews.
Navire à vapeur New York, Wright, Galveston, J Leach. Bogert & Hawthorn.

ARRIVES.

Bateau de remorque Mountaineer, Mazaudes venant des Passes.
Bateau de remorque Mohican, Heaton, venant de la Passe du Sud Ouest.
Bateau de remorque Hudson, McDonald, de la Passe S. Ouest.
Bateau de remorque Prairie, Wilder, venant des Passes.
Bateau de remorque Tennessee, David, des Passes.
Bateau de remorque Swan, Lambert, venant de la Passe Nord Est.
Navire Swatara, Dockendorf, en 25 jours de Philadelphie, au capit.
Navire Ocmulgee, Leavitt, de Londres, 29 oct. à H & W Anderson.
Navire Auburn, Durfey, en 13 jours de New York, à P Laidlaw.
Navire Charlemagne, Packard, en 18 jours de N. York—au capitaine.
Navire Herculean, Cook, en 30 jours de Boston, au capitaine.
Navire Perdenant, Foote, de Boston, par la voie de Savannah, sur lest, au capit.
Navire Galen, Snow, en 15 jours de Philadelphie, au capitaine.
Barque Niagara, Snow, en 16 jours de Boston, à John A Merritt.
Barque William & Elizabeth, Pitcher, de Liverpool, par la voie de Barbades, à l'ordre.
Brick Gunnilelt, Perry, en 20 jours de Baltimore, au capitaine.
Brick Apalachicola, Thompson, de la Havane, 12 déc. à A Capdevielle & co.
Brick Harriett, Vinson, en 21 jours de Providence, R. I. au capit.
Brick esp. Mystico San Pablo, Fla, de la Havane, 14 déc. à J Robert & co.
Brick Dispatcher, (esp) Mariatang, de Matanzas, 6 déc. à J Prats.
Goel. Essex, Wolf, de Cedar Key.
Goel. Mount Moriah, Beach, de Tampa Bay.
Polacre San Antonio, (esp) Fabrigas, de la Havane.
Goel. Perseverance, Helton, de la Mobile.
Goel. Joseph Gorham, Williams, de Charleston.
Goel. Minerva, Marble, des Attakapas.
Goel. Littlefield, Mayo, de St. Marks.
Navire à vapeur Neptune, Rollins, en 36 heures de Galveston, sur lest.
Steamer Little Rock, Penny, du Fort Smith.
" Giraffe, Hoffman, du Bayou Sarah.
" Bogue Houma, Wrentmore, de Lafourche.
" Creole, Dalman, de Natchitoches.
" Miami, McClure, de Cincinnati.
" New Orleans, Hart, du Bayou Sarah.
" Panola, Cockwell, de Yazoo City.
" Rudolph, Wilson, de Yazoo City.
" Colorado, Kreck, de Lafourche.
" Norma, Caldwell, du Bayou Barthelemy.

EN RIVIERE.

Navire Olive Branch, Dyer, de Boston.
" Manchester, Bosworth, de Baltimore.
Goel. Lycurgus, ——, de Falmouth, Ja.

MEMORANDA.

Le Great Western, a quitté New York pour l'Angleterre, le 9 courant.
Expédiés à Boston pour ce port, 8 déc. nav. Craton; 5, nav. Oceana.
Parti de Baltimore pour ce port, 7 déc., nav. Caledonia, Massicot.
A Baltimore pour ce port, 10, goel. Callao.
A Providence pour ce port, 7 déc., barque Barrington, Barton.
Hélé le 29 nov. dans la lat. 35, 28, long. 71, 35, nav. Caledonia, de la N. O. pour Hull.
Expédié à Kennebunk pour ce port, 28 nov. le Finland, Williams.
A Galveston, le 16 déc. brick Milton, arrivé, steamer Savannah, de la N. O.
Belfast, 29 nov.—Navire Claiborne, est supposé être parti de Thomaston la semaine dernière pour la N. O.
Deux navires à la barre S. O. le 20 courant, à 6 heures a. m.; brick ang. Matthew Bell échoué à la Grande Prairie.

CHAMBRE DE COMMERCE DE LA NELLE-ORLEANS. UNE assemblée des membres de cette chambre aura lieu ce soir, à 6 heures. 21 dec—1.

BANQUE DES AMELIORATIONS. Nouvelle-Orléans, ce 19 Décembre 1840. CETTE Banque sera fermée Vendredi, 25 courant. Les billets dûs ce jour là devront être payés Jeudi le 24 et les offres pour l'escompte présentées Mercredi, le 23. Par ordre. 21 déc BERNARD, caissier.

BANQUE DES MARCHANDS. Nlle-Orléans, le 19 décembre 1840. AVIS est donné aux actionnaires qu'une élection de cinq directeurs pour l'année prochaine, aura lieu au salon de lecture de la Banque des Marchands, lundi, 28 du courant de 10 à 2 heures P. M. W. T. RAYNAL, Secrétaire. 21 dec—6

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE. Nouvelle-Orléans, le 19 décembre 1840. CETTE Banque sera fermée le Vendredi, 25 de décembre et les 1er et 8 janvier prochain, les billets dûs ces jours devront être payés le jeudi précédent. 21 déc C. ADAMS Jr. président.

BANQUE DE CARROLLTON. AVIS—Cette Banque sera fermée Vendredi, 25 décembre courant, le 1er et le 8 janvier suivants. Les billets qui seront dûs des jours d'escompte devront être payés les jours précédents, jours que la Banque fera ses escomptes. 21 déc. JOHN NICHOLSON, caissier.

PROCES DE ELICABIDE. CONDAMNÉ par la Cour d'Assise de Bordeaux pour assassinats commis à la Villette et à Artigues, à vendre chez Lallave, encoignure Royale et Ste. Anne. 21 dec—☞

MR. DENAYAUX, arrivé de Paris, et professeur des classes supérieures dans l'institution de Madame Lairis, se propose de consacrer quelques heures de la journée à des leçons particulières, chez lui ou en ville. Ses objets d'enseignement sont: le latin, le français, l'histoire et la géographie, la littérature et les mathématiques élémentaires. M. Denayaux offre, pour garanties de sa capacité, et de sa moralité, l'expérience de quinze années vouées en France à l'éducation, et les attestations honorables de familles distinguées et d'établissements de premier ordre auxquels il a été attaché. S'adresser à l'institution de Mme. Lairis, encoignure des rues Esplanade et Rampart. Références: Mr. le Consul de France, rue de l'Esplanade; Mr. L. Colomès, avocat, rue Royale No. 15; Mr. L. [illegible] 21 déc

[illegible]

[illegible] JAEGER-COMPAGNIE [illegible] Auf Befehl des Capitains W. FURST. 21 déc. J. C. WAGNER, Oberjaeger.

CAZADORES DE ORLEANS, ATENCION! La Compañia se reunira el Domingo, 27 del corriente a las 9 en punto de la mañana, con armamento completo, casaca y pantalon de paño, para celebrar el aniversario del 23 de Diciembre de 1814. Se recomienda la mayor asistencia y puntualidad. La reunion en el parage acostumbrado. Nueva Orleans, 20 Diciembre 1840. De orden del Capitan. 21 dic F. A. GARCIA, Sarg. primero.

VENTE PAR LE SHERIF. ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Cour de district—William Akin et Mathilda Akin contre John D. McKay, George Baumgard and Asa Pettingill—No. 1973—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, Lundi, le [illegible] Janvier prochain, à une heure de relevée: Un certain Lot de Terre, ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Lafayette dans la Paroisse Jefferson, ci-dessus désigné par le numéro 102, sur un plan original du faubourg, ayant cinquante-six pieds quatre pouces face à la rue Jackson, sur cent cinquante pieds de profondeur, mesure française. Conditions de la vente—La somme de cinq cent cinquante-trois piastres, avec intérêt de cinq pour cent par an sur la somme de cinq cent cinquante piastres à dater du 27 juillet 1840 jusqu'à parfait paiement, et les frais de procès comptant, et la balance payable à un, deux, trois et quatre ans, à dater du 27 juillet 1840, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 21 déc MANUEL J. GARCIA, shérif.

Vente par le Shérif. ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Cour de District—David Akin contre James Dutterbalk—No. [illegible]—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique à la Nouvelle Bourse encoignure des rues Jackson et Levée ville de Lafayette, SAMEDI, le 23 Janvier prochain, à une heure de relevée, la propriété hypothéquée suivante à savoir: DEUX CARRÉS DE TERRE, situés à Greenville, Paroisse de Jefferson, décrits dans l'acte de vente par le carré numéro [illegible] (contenant vingt lots numérotés depuis un jusqu'à vingt) ayant trois cent pieds face à la rue Chesnut, le même face à la rue Walnut, deux cents quarante pieds face à la rue Louisa et le même face à la rue Félicité; et le carré numéro cinquante neuf (contenant deux lots, désignés par les numéros un et deux) ayant trois cent pieds face à la rue Walnut, le même face à la propriété appartenant à Mr. L. Foucher, quarante pieds face à la rue Louisa, et trente pieds quatre pouces face à la rue Félicité le tout mesure anglaise, ainsi que les droits, &c. qui y appartiennent. Conditions de la vente—comptant. 21 déc MANUEL J. GARCIA, Shérif.

TRAITES SUR PARIS et Traites sur New-York, à toutes jours, à vendre par CHEVREMONT & Co. 21 dec 43 rue Royale.

LAINE A BRODER.—Le soussigné a maintenant un assortiment complet de laine de toutes les couleurs ainsi que du canevas qu'il vend en détail. 21 dec J. E. LOBRE.

MOUCHOIRS DE BATISTE.—Un grand assortiment de mouchoirs de Batiste à ourlets et à rayures blanches depuis $6, jusqu'à $20, reçu par les derniers arrivages et à vendre par J. E. LOBRE, 21 dec encoig. Chartres & Conti.

CAFÉ.—80 sacs Café vert de la Havane en déchargement et en magasin, à vendre par 21 dec JOSE PRATS, 27 Toulouse.

DOUBLONS.—700 Doublons Espagnol, à vendre par 21 dec JOSE PRATS, 27 Toulouse.

ETRENNES DU JOUR DE NOEL ET DU PREMIER DE L'AN. Au magasin de variétés No 50, rue de Chartres. Le soussigné informe ses amis et le public, en général, qu'il est de retour d'Europe et vient d'ouvrir et offre à vendre, un superbe assortiment d'articles de fantaisie, choisis par lui-même à Londres et à Paris, qu'il est à même de disposer à des prix extrêmement bas, soit en gros ou en détail. 21 dec A. M. DELLA TORRE.

CUCULLU, LAPEYRE & Co, 38 Vieille Levée, offrent à vendre: 300 barriques vin rouge catalan, 10 do vin doux de Malaga, 25 do St. Julien, 11 do St. Estèphe, 14 do Médoc, 60 caisses sucre blanc de la Havane; 300 sacs café 1ère qualité, 150 balles tabac de l'île de Cuba, 8,000 cigares 1ères marques, 2 caisses linge de table du Bearn. 21 dec

LES soussignés ont l'honneur de prévenir leurs amis et le public en général que la société qui existait au No. 188, rue du Bassin, au nom de J. Duffau & Saloy, a été dissoute le 18 décembre d'un commun accord, et qu'à partir dudit jour, elle continuera au compte J. Duffau & Tiveilier [illegible] chargés de les solder. 21 déc—3 J. SALOY, J. DUFFAU.

REÇU par les derniers arrivages et à vendre par le soussigné à des prix avantageux:
200 châles kabyles brochés, tout laine,
150 do do broché chenille do,
100 do do divers, fantaisie,
50 do Augora,
50 do Mérinos noir uni,
1 caisse broderies montées,
1 caisse parapluies et ombrelles,
4 caisses fleurs et guirlandes pour bal,
25 douzaines éventails variés,
3 ballots couvertures de coton, assortis,
500 douzaines chemises de couleurs et blanches,
4 caisses indiennes [illegible],
6 caisses jaconat et mousseline imprimée,
2 caisses imitation madras,
1 caisse crêpe assorti de couleurs,
1 balle toile de Flandres pour draps de lit,
600 caisses vin de Médoc, divers crus,
1 caisse vin noir uni,
30 barriques do do
400 paniers anisette superfine, Champion,
50 caisses absynthe suisse supérieure,
100 paniers anisette [illegible]
3 caisses cèpes.
21 déc FREDERIC BONIS, rue Royale entre Toulouse et St. Pierre

PENSIONAT ET EXTERNAT POUR LES JEUNES DEMOISELLES. MADAME JAMES est maintenant prête à recevoir des élèves, rue Ste. Anne, No. 114. Cette demeure aérée et saine, réunit tous les avantages requis pour une maison d'éducation, se trouvant dans un quartier tranquille et retiré et occupant une position centrale. Mad. James pourvoira à tout ce qui peut contribuer à perfectionner l'éducation, et assurer le bien être des élèves confiées à ses soins. Une dame est engagée comme sous-maîtresse recommandée de la manière la plus honorable; les meilleurs professeurs seront appelés pour seconder Mad. James auprès des élèves. 18 d—6

NOUS prévenons le public de ne pas négocier ou recevoir en paiement une traite acceptée par nous, de F. M. Lapice à l'ordre du J. Beaumont, en date du 11 décembre 1840, à six mois de date pour la somme de quatre mille cent soixante piastres ($4160). Les conditions en vertu desquelles cette traite a été tirée n'ayant pas été remplies, cet effet ne sera payé à son échéance ni par le tireur G. M. Lapice, ni par les accepteurs. Nelle Orléans le 18 Décembre 1840. PEYROUX ARCUEIL & Co. 18 d—3 Vieille Levée entre Bienville et Douane.

BON MARCHÉ.—Soieries en couleur belle qualité à 75c. l'aune, grande variété d'indiennes françaises, très jolis dessins, gants de toutes couleurs pour femmes et hommes, schals en soie et velours, mouchoirs batiste de toutes qualités, ainsi qu'une infinité d'autres articles trop longs à énumérer.—A vendre en gros, rue Conti No. 42 entre Chartres et Passage de la Bourse. 19 déc—6 J. NORWOOD.

FAUTEUIL PATENTÉ. IL a été reconnu par tous ceux qui ont fait usage du lit ou fauteuil patenté de Hays qui vient d'être nouvellement perfectionné, que le meuble surpasse tout ce qui a été fait en ce genre, en comfortable et en élégance. Outre la berceuse commune dont ce meuble est en partie composé, on a ajouté, un berceau et des roulettes pour pouvoir être transporté plus facilement d'un appartement à un autre; il sert également de lit ou de berceau; on peut le fixer de manière à faciliter la position qui peut être la plus agréable à celui qui l'emploie, ce qui rend ce meuble de l'usage le plus commode pour les personnes impotentes ou malades. Pour plus d'informations, s'adresser rue Royale No. 46, où ce meuble est à vendre à prix modéré. 18 d H. BEACH & Co.

A VENDRE—A des termes modérés un atelier de forgeron et charron avec une bonne clientelle. S'adresser sur les lieux encoignure des rues d'Espagne et Victoire 3me. municipalité. 16 d—4

LIQUEURS du pays—100 barils genièvre, marque de l'ancre, 100 do eau de vie de première preuve, 100 do eau de vie, en débarquement et en magasin, à vendre par 16 déc FIELD & Co, 66 Bienville.

JOSEPH C. GARDETTE, chirurgien dentiste (avantageusement connu en cette ville depuis vingt ans) a l'honneur d'informer ses amis et le public qu'il a son office et sa résidence chez M. Bournos, rue des Remparts No. 175, entre les rues Toulouse et St. Pierre, où on le trouvera à toute heure. J. C. G. ne se rendra à la résidence de ses patiens qu'en cas d'indisposition. 14 dec—4

VIN à vendre—200 caisses de vin St. Estèphe et St. Julien Médoc première qualité et garanti naturel, de 1832 et 1835, débarquant du navire Créole, capitaine Dillingham, à vendre à des prix modérés. S'adresser au Passage de la Bourse, No. 20, entre St. Louis et Conti à 19 déc—10 B. BOUNY, Courtier.

CHAUX, briques, sable, goudron, charbon de bois, merrains, bois de chauffage, &c., constamment en vente par les soussignés au Bassin Carondelet entre St. Claude et Tremé. [26 nov] CHAUCHON & LEROY.

RIZ.—90 barriques excellent riz de Charleston, à vendre par 16 déc J. CHALARON, 31, Bienville.

BANQUE D'ORLEANS, 18 décembre 1840. LES actionnaires de cette institution sont notifiés qu'une élection de neuf directeurs pour servir l'année prochaine, aura lieu à la maison de la Banque, lundi quatre du mois prochain, depuis 10 heures jusqu'à 2 heures. 19 déc JAMES S. BULLEN, Caissier.

UN jeune homme sachant le français et l'espagnol, reçu bachelier ès-lettres, désire se placer à la ville ou à la campagne comme instituteur, soit dans un collège, soit dans une maison particulière. S'adresser, pour les renseignemens chez Mr. Borde aîné, rue de Chartres No. 82. 19 déc—6

AVIS—[illegible] N. BESSE.

AVIS.—Le public est respectueusement prévenu que [illegible]

[illegible]

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

Mardi, 22 Décembre 1840, LA DEUXIEME REPRESENTATION DE LES PREMIERES ARMES DE RICHELIEU, Comédie vaudeville en 2 actes, de Lekroy et Bayard. Début de Mlle. EUGENIE dans les Ingénuités. LES DEUX FRERES OU LA RECONCILIATION, Comédie en 4 actes, de Patrat. Ordre du spectacle: 1° Les Deux Frères, 2° Les Premières Armes de Richelieu. On commencera à 6 heures 1/2.

Incessamment—LE DOMINO NOIR, ANNE DE BOULEN, &c.

En attendant:—*Zanetta*, opéra nouveau en 3 actes.—*Actéon*, opéra en un acte.—*Les Enfans de Troupe*, vaudeville en 2 actes.—*L'Ouvrier*, drame.

THEATRE AMERICAIN.

Représentation extraordinaire équestre et dramatique.

Engagement pour une soirée seulement de la famille SCIARRA.

Lundi 21 Décembre 1840.

Le spectacle commencera par les exercices du Cirque par toute la troupe équestre et le jeune HERNANDEZ. Après quoi viendra la pièce comique de SIAMESE TWINS. Les Jumeaux Siamois, [illegible]. Le spectacle se terminera par les exercices de la famille Sciarra sur la corde tendue.

En répétition pour les fêtes de Noël CHERRY ET FAIR STAR.

☞ Vendredi prochain (Noël) sera une soirée destinée spécialement aux exercices de la troupe équestre.

Premières ... $1 [illegible]
Loges privées ... 1

AVIS. THEATRE AMERICAIN. MADAME FARREN informe respectueusement ses amis et le public que la direction de cet établissement a bien voulu lui accorder la soirée de Mardi 22 du courant, pour une représentation à son bénéfice. On donnera une des pièces favorites de N. P. Willis [illegible] FORTESA, The Usurer. Après quoi Mr Hernandez exécutera un grand manège, ainsi que toute la troupe équestre qui a fait de très grands préparatifs, ainsi qu'on pourra le voir par les avis de ce jour. 21 déc

SALLE D'ORLEANS.

LUNDI SOIR, 21 DECEMBRE

BAL MASQUE.

Les bals continueront à avoir lieu les lundis, mercredis et samedis soirs, durant la saison. Prix d'entrée—Cavaliers ... $1. 21 déc [illegible]

GRANDS BALS MASQUES.

Rue St. Philippe, entre Royale et Bourbon.

LE directeur des Bals de la Salle Washington informe respectueusement ses amis et le public, que des Bals PARÉS ET MASQUÉS auront lieu dans ladite salle tous les LUNDIS, MERCREDIS et SAMEDIS soirs pour les personnes blanches, seulement—et pour les femmes de couleur, les MARDIS, VENDREDIS et DIMANCHES pendant toute la saison.

SALLE DE LA LOUISIANE.

Rue St. Louis, entre Chartres et Royale.

MARDI, 22 DECEMBRE 1840.

BAL PARÉ ET MASQUÉ.

Prix d'Entrée, Cavaliers ... $1 50. Ces bals auront lieu tous les Mardi, Jeudi et Samedi de chaque semaine. 21 déc

COURS DE DANSE. MR. EUGENE, *ex-professeur de danse à Paris*, d'où il est récemment arrivé, a l'honneur d'offrir ses services aux pères de famille de cette cité. Sa méthode brève et simple le met à même de garantir aux personnes qui l'honoreront de leur patronage, le plus prompt succès. Il demeure rue Royale, No. 61. Références: MM. N. BIBENT, 61, rue Royale; CHAUCHON & LEROY, vieux Bassin. 28 nov—1m

AVIS MUSICAL.—Messrs. GOBINI & LEHMAN informent le public, qu'ils ont formé une société pour l'entreprise des bals publics et privés, pour les sérénades, musique militaire, banquets, &c. Ils s'engagent à procurer tous les artistes dont on aura besoin pour bal, sérénade, &c. depuis un pianiste jusqu'à 30 instrumentistes. S'adresser chez Mr. Lehman, rue Ste. Anne, No. 122, ou à Mr. Cobini, au Café Merle, en face de la Bourse Saint-Louis. 20 nov—3m

POUR LAFOURCHE et tous les ports intermédiaires.—Le fin marcheur et superbe bateau BOGUE HOMA, partira de la Nouvelle-Orléans pour les ports ci-dessus mentionnés, Mardi, 22 du courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à 21 déc HENRY TETE, 13, rue Conti.

A VENDRE POUR CLORE UNE AFFAIRE. Le bateau de remorque bien connu POST-BOY, actuellement en bon état, a été entièrement reconstruit à Wellington, dans l'automne de 1839, et récemment calfaté au Dry-Dock; ses machines et ses bouilloires sont en parfait état ayant été arrangées par un excellent ingénieur. Ce bateau ne consomme qu'une petite portion de bois en comparaison des autres [illegible] et conduit convenablement, il peut rapporter de beaux profits. Pour de plus amples informations, s'adresser à 19 déc—3 ZACHARIE, HILLMAN & Co.

POUR ST. MARTINVILLE, (Attakapas).—Le bateau à vapeur, à fond peu d'eau, KENTUCKY, capt. Thos. Lyon, fera les voyages réguliers d'ici aux ports susdits [illegible] toute la saison. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à A. H. VERRET, 19 déc—3 Front-Levée.

POUR NEW-YORK—Paquebot du Dimanche, 28 du courant.—Le paquebot fin voilier MISSISSIPPI, cap. Chester Hillard, ayant une partie de son chargement arrêtée. Pour fret ou passage, ayant de belles chambres, s'adresser à bord vis-à-vis le marché aux légumes, ou à JAMES E. WOODRUFF, 21 dec 52, rue du Camp.

POUR LA MOBILE—Par la voie du nouveau bassin—La goélette paquebot régulier, SWAN, capitaine Trainen, ayant la plus grande partie de son chargement arrêtée, sera immédiatement expédiée; pour fret ou passage, s'adresser à J. H. ASHBRIDGE, 21 dec 14, rue du Camp.

POUR LE HAVRE. Le trois-mâts paquebot OLYMPIA, capt. Gray, est maintenant en chargement pour le port susdit et partira sous peu. Il peut encore prendre 300 balles. Pour le fret, s'adresser à F. PERRET, 17 dec 56, rue Toulouse.

POUR LIVERPOOL—Le trois-mâts A. I. WELLINGTON, capitaine McIntyre. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, en face de la presse d'Orléans ou à CURRELL, CRUZAT & Co. 17 déc [illegible] rue Bienville.

POUR BOSTON—Le brick fin voilier LYCOMING, capitaine Jenkins, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à 17 déc STETSON & AVERY, 68 rue Gravier.

POUR MATAMOROS—La goélette-paquet ROBERT MILLS, capitaine J. J. Henly, partira positivement sous peu de jours. Pour balance de fret ayant la plus grande partie de sa cargaison à bord ou passage, s'adresser à 17 déc A. CAPDEVIELLE & Co, 54 V. Levée.

POUR LA HAVANE.—La goélette fine voilière TARRYNOT, partira immédiatement. Pour le peu de 200 barils et passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à 17 déc R. GRONING & Co.

LE soussigné est prêt à fournir, à des prix réduits, un nombre limité de machines à vapeur et de moulins à sucre, d'une qualité supérieure. On pourra voir sur les habitations des personnes qui suivent des machines construites par lui.

Messieurs.	Messieurs.
Samuel Packwood,	L. C. Fortier,
feu James H. Shepherd,	E. Marmillion,
Gen. Hampton,	Col. Augustus Pugh,
col. J. B. Humphreys,	Do. Solange Sorrell,
Mad. Boudousquié,	Dr. Jesse Bealy,
Watkins,	[illegible] Thomas Bibb,
Webbre,	Col. Sparks,
D. Bringier,	Jules L. Barras,
L. Colomb,	Wm. W. Pugh,
Henry McCall,	Thos R. Shields,
Trasimon Landry,	Feu F. H. Rantrope,
Laroque Turgeau,	John Smith,
G. B. Deleau,	Gen Fauney,
Feu le Dr. Connand,	[illegible] Kenner,
Col. A. Robinson,	Antonio Vela,
Nicholas F. Alair,	Auguste Tête,
Mellcole Bienvenu,	A. A. Fiâcre,
Mad. Thibodeaux,	Stephen Wikoff,
Pedesclaux,	Thos. Pugh,
D. Walter Brashear.	Andrew Collins, J. F. et F. W. C. Bienvenu.

Les personnes dont les noms précèdent forment à peu près la moitié de celles à qui j'ai fourni des machines pour les moulins à sucre, dans ces dix dernières années. Je demeure au City Hôtel où je resterai jusqu'en janvier. 14 déc—15 WILLIAM TIFT.

GEO. W. SMITH, CHIRURGIEN-DENTISTE, de Philadelphie. ETANT de retour du Nord est logé à l'encoignure des rues Carondelet et Hevsin, où il sera à même de donner aux personnes qui les réclameront les soins de son art. *Références à la Nouvelle-Orléans.* Jacob Wilcox, Cuthbert Bullitt, T. Allen, Clark & Co, Henry Lockett, Dr. Luzenberg, Dr. Duncan, Dr. Barnes, Dr. E. J. Coxe, Henry L. Bonnet, E. Hyde, Coxe & Macpherson, John P. Nisbet. 14 dec ☞

MR. STE. ROSE DE LAUNAY, prévient ses abonnés de la ville et de la campagne que par des engagements pris entre lui et Mr. Fremaux, le successeur de ce dernier, rue de Chartres, ne peut pas légalement établir un cabinet de lecture vu que le droit de cette exclusivement garanti à l'établissement de la rue Royale, No. 163 appartenant à Mr. Ste. Rose Du Launay, le seul qui soit autorisé à tenir un abonnement de lecture comme successeur de Mr. Fremaux. 14 dec—8.

MOUTARDE de Maille—100 pots de moutarde de Maille aux câpres, aux anchois, à l'estragon et aux fines herbes, fraîchement reçus, à vendre par le soussigné. B. PODVERIN, 17 déc—10 Encoignure Royale et Dumaine.

EXTRAIT de Jus des Tomates, article nouveau et convenable aux Restaurateurs, par quart de bouteilles, demi-bouteilles et bouteilles entières, à vendre par le soussigné. B. PODVERIN, 17 déc—10 Encoignure Royale et Dumaine.

JOHN L. WHITE, NEGOCIANT-COMMISSIONNAIRE, No. 40, rue Poydras, NOUVELLE-ORLEANS. 23 nov—1 m

FREDERIC WILKINSON. Député voyer général de l'Etat de la Louisiane, Courtier de propriétés foncières, à l'Arcade St. Charles. 1er déc—☞ Nouvelle-Orléans.

TRAITES SUR LA HAVANE à peu de jours de vue, à vendre par J. PRATS, 10 déc 27, rue Toulouse.

A VENDRE.—Actions de banques et d'assurance, savoir: De la banque du Commerce, De la banque du Cité, De la banque des Citoyens, De la banque de la Louisiane, De la Chambre d'Assurance des Négociants, Do. [illegible] S'adresser à B. BOUNY, Courtier, 14 déc—10 Passage de la Bourse entre St. Louis et Conti.

$50 DE RECOMPENSE. UN des magasins de la raffinerie de sucre de la Louisiane a été ouvert dans la nuit de samedi dernier, le 12 courant, et [illegible] barils de sucre raffiné ont été volés. La récompense ci-dessus sera donnée à la personne qui donnera des informations qui pourront mener à la découverte des voleurs. [illegible]

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR ANTHONY FERNANDEZ. Magasin rue de Chartres, No. 167. [illegible] IL sera vendu les Meubles Meublans d'une maison, rue des [illegible] entre St Claude et Tremé, aujourd'hui à 4 heures [illegible] un alambic complet en cuivre, [illegible] propre à l'usage des confiseurs ou distillateurs et des droguistes, &c. &c. Conditions—Comptant. 21 déc

PAR ANTHONY FERNANDEZ. Magasin, rue de Chartres No. 167. AUJOURD'HUI lundi 21 décembre, à 2 heures P. M. il sera vendu par ordre du major Clark quartier maître de l'armée des Etats-Unis, pour le compte du gouvernement des E. U., [illegible] goélette Essex, au quai du Picayune. 2,100 sacs vides. 21 déc

PAR J. A. BEARD [illegible]. IL sera vendu à l'encan, mardi prochain 22 décembre, à 11 heures, sur la Levée, vis-à-vis le [illegible] 100 barriques vin rouge, 10 demi-barriques vinaigre blanc maintenant en débarquement du navire [illegible] 21 déc

PAR JOS. LE CARPENTIER. IL sera vendu, Mardi [illegible]

[illegible]

PAR HEWLETT [illegible]. IL sera vendu [illegible] 60 barils [illegible] Cincinnati, [illegible] steamer Walk-in-the-water [illegible]

DOMESTIQUES DE VALEUR. PAR J. A. BEARD [illegible]. IL sera vendu à l'encan, Mardi [illegible] Bourse St. Louis, les esclaves [illegible] WILLIAM, âgé de 16 ans, [illegible] WILEY, âgé de [illegible] SAMPSON, âgé de 25 ans [illegible] JOHN, âgé de 14 ans [illegible] SILVA, âgée de [illegible] SUZANNE [illegible]

VENTE DE TERRAINS. [illegible]

VINS FINS ET DE PRECIEUX [illegible]. PAR J. A. BEARD [illegible] 19 barriques [illegible] Sauternes, [illegible] Champagne [illegible] Sparkling Hock [illegible]

PAR J. B. BLACHE. EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de [illegible] du 4 décembre 1840, il sera vendu [illegible] 21 du courant, à 10 heures du matin [illegible] une quantité de marchandises [illegible]

PAR ANTHONY FERNANDEZ. Magasin rue de Chartres [illegible]. MARDI prochain, 22 du courant, à 10 heures [illegible] rue Canal No. 54, entre les rues Royale et Bourbon, au magasin de Messieurs [illegible] avantageusement connus pour leur manufacture de meubles en tous genre, tant pour la qualité du bois qu'ils emploient, comme pour les soins qu'ils mettent en les confectionnant, il sera donc vendu, un assortiment de [illegible] d'acajou et de merisier, parfaitement [illegible] consoles avec dessus de marbre [illegible] de toilettes, de à manger, [illegible] d'autres meubles à l'usage des familles [illegible]

PAR A. B. ROMAN

GOUVERNEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE [illegible]

ATTENDU que par la résignation de [illegible] son siège dans la Chambre des Représentans [illegible] un writ ordonnant qu'une élection [illegible] dite paroisse, aux lieux ordinaires [illegible] le lundi quatrième jour [illegible] deux jours suivants, pour remplir [illegible] comme il est dit, et que l'élection [illegible] à la loi.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans ce dix [illegible] Décembre mil huit-cent-quarante [illegible]
(Signé) A. B. ROMAN.
Par le Gouverneur
(Signé) LEVI PEIRCE, Secrétaire d'Etat.

ETRENNES—CADEAU DE JOUR DE L'AN. LOTERIE d'un pendule à musique [illegible] cage contenant deux oiseaux chantants, [illegible]

CENT BILLETS A DIX PIASTRES. Les dames de la Nouvelle Orléans [illegible] chef d'œuvre qui sera exposé [illegible] Mrs Fertel et Peiret, rue de Chartres, encoignure [illegible] Cette loterie sera tirée [illegible] Le jour du tirage seront annoncés [illegible] anglais et en français sur la gazette l'Abeille. 18 dec

A VENDRE.—Le fonds d'un magasin [illegible] à l'encoignure des rues Franklin et [illegible] sur les lieux. 14 déc

AVIS—Toutes personnes ayant des réclamations [illegible] comptes contre la succession de [illegible] invitées à faire connaître aux soussignés, exécuteurs testamentaires, dans les huit jours [illegible] la nature de leur demande, et celles qui doivent [illegible] de vouloir bien régler le plutôt possible. Nlle. Orléans, le 18, Décembre 1840. B. LOUNT. H. [illegible] 19 dec—3

A LOUER A DES PRIX MODERES. DEUX maisons neuves en briques [illegible] rue Marigny entre Levée et [illegible] De plus, une maison [illegible] Victoire entre les Chartres [illegible] S'adresser pour les conditions à [illegible] rue St. Louis No. 30.

HABITS CONFECTIONNES. En gros et en détail. MEAKINGS & KATCHAM encoignure des rues Vieille-Levée et Bienville, reçoivent constamment des articles nouveaux de ce genre de leur manufacture du Nord, leur stock est en ce moment très assorti en toute espèce d'habillements d'hiver. AUSSI: Habillements pour nègres, chemises en coton et en laine, chemises de couleurs, cravates, gants, parapluies, malles de voyage etc. etc. Le tout à très bas prix au comptant au papier au pays. Les amateurs sont invités à rendre visite à leur magasin, pour y voir leurs marchandises. 19 déc

GARDIEN, chapelier, arrivant de Paris, prévient ses amis et le public en général, qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages, des chapeaux de soie, forme de mode, qu'il offre à vendre au détail à $3 au $4 et $5; [illegible] les qualités; il a également en magasin un joli assortiment de casquettes, pour hommes et pour enfans, ainsi que des casquettes en cuir, jonc, rotin &c., à des prix modérés. Rue de Chartres, No. 119, ancien magasin occupé par M. A. Delpit. 19 déc

DEMANDE D'UNE BONNE D'ENFANT FRANÇAISE. UNE femme française, sans enfant, pourra trouver à se placer avantageusement comme bonne d'enfant, dans une famille privée, en s'adressant au bureau de cette feuille. On préférerait une personne qui ne parle que le français. 19 déc

[illegible] & FILS ont transporté leur magasin de tapis du no. 68 rue de Chartres, au coin de la rue Bienville, dans le magasin ci-devant occupé par [illegible]

[illegible]